



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 30 JUIN 2010

L'An Deux Mille dix

Le MERCREDI 30 JUIN

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BAIZE Jacques - MAIRE

PRÉSENTS = Mesdames et Messieurs CORDIER Dominique - DARDENNE Guy - DUTHOIT André – DUTRIAUX Arlette et CAFFIAUX Catherine **ADJOINTS**

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel - FABUREL Josette – COVET Alain - CHOQUET Patrick – LIEURE Thérèse – PIEROZAK Dina – PILLOT Muriel – FEDELI Valérie - GUINCETRE Jean-Paul – GILLAIN Régine – HELIE Jacky – DELAYEN Pascal – BERNARD Alexandra et MAGNIER Michel - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS REPRESENTES : Mesdames et Messieurs CAYER Anne-Françoise (pouvoir à Monsieur DUTHOIT André) - CHAMBRELANT Rose-May (pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique) – LEVESQUE Patrick (pouvoir à Madame DUTRIAUX Arlette) – LEONARDI Frédéric (pouvoir à Madame FEDELI) – MUNIO Bertrand (pouvoir à Monsieur BAIZE Jacques) – PULLEUX Sébastien (pouvoir à Monsieur DARDENNE Guy)

ABSENTE : Madame JUNOD Karine

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUTRIAUX Arlette

Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier Conseil municipal.

Monsieur COVET fait remarquer que Monsieur LEONARDI s'est abstenu lors du vote sur les projets du Conseil municipal enfants.

Le compte rendu du précédent Conseil municipal est adopté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Monsieur CORDIER procède à la lecture par chapitre du compte administratif 2009 de la ville.

BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES	3 504 130,00	2 979 728,29
RECETTES	3 504 130,00	3 810 187,69

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009	RESTES A REALISER
DEPENSES	2 360 413,00	1 456 576,28	811 092,00

RECETTES	2 360 413,00	513 539,43	811 092,00
-----------------	--------------	------------	------------

Excédent de Fonctionnement : 830 459,40 €

Déficit d'Investissement : - 943 036,85 €

Global : - 112 577,45 €

Monsieur CHOQUET n'a pas d'observation, les questions et réponses ont été formulées lors de la commission de finances.

SERVICE EAU POTABLE :

EXPLOITATION	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES	39 624,00	36 240,62
RECETTES	39 624,00	60 932,19

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES	115 261,00	100 510,96
RECETTES	115 261,00	50 964,87

Excédent d'exploitation : 24 691,57 €

Déficit d'Investissement : - 49 546,09 €

Global : - 24 854,52 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :

EXPLOITATION	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES	279 597,00	34 119,99
RECETTES	279 597,00	270 346,60

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009	RESTES A REALISER
DEPENSES	329 180,00	312 031,12	10 000,00
RECETTES	329 180,00	50 706,65	10 000,00

Excédent d'exploitation : 236 226,61 €

Déficit d'Investissement : - 261 324,47 €

Global : - 25 097,86 €

SALLE ROBERT GOURDAIN :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES	108 360,00	81 835,32
RECETTES	108 360,00	88 081,70

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2009	REALISE EN 2009
DEPENSES	20 000,00	16 273,00
RECETTES	20 000,00	10 026,62

Excédent de Fonctionnement : 6 246,38 €
Excédent d'investissement : - 6246,38 €
Global - €

Monsieur le maire sort de la salle pour le vote.

Le Conseil municipal approuve par 23 voix POUR et 3 abstentions (Monsieur GUINCETRE, Monsieur HELIE et Madame BERNARD) les comptes administratifs.

Monsieur le maire remercie les services administratifs et Monsieur CORDIER.

AFFECTATION DES RESULTATS :

Monsieur CORDIER propose d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTATS DE CLOTURE 2009 :

Section d'investissement : -943 036,85 €

Section de fonctionnement 830 459,40 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 830 459,40 €

de reporter le déficit d'investissement au compte 001 : 943 036,85 €

SERVICE EAU POTABLE :

RESULTATS DE CLOTURE 2009 :

Section d'Investissement - 49 546,09 €

Section d'exploitation : 24 691,57 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 24 691,57 €

de reporter le déficit d'investissement au compte 001 : 49 546,09 €

SERVICE ASSAINISSEMENT :

RESULTATS DE CLOTURE 2009 :

Section d'Investissement -261 324,47 €

Section d'exploitation : 236 226,61 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 236 226,61 €

de reporter le déficit d'investissement au compte 001 : 261 324,47 €

SALLE POLYVALENTE ROBERT GOURDAIN :

RESULTATS DE CLOTURE 2009 :

Section d'Investissement - 6 246,38 €

Section d'exploitation : 6 246,38 €

Décide d'affecter au compte 1068 : 6 246,38 €

de reporter le déficit d'investissement au compte 001 : 6 246,38 €

Le Conseil municipal approuve par 23 voix POUR et 3 abstentions (Monsieur GUINCETRE, Monsieur HELIE et Madame BERNARD) l'affectation des résultats.

DECISION MODIFICATIVE N°1 2010 :

Monsieur CORDIER propose la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

21571-020.352 : Matériel et outillage de voirie (Acquisition d'une balayeuse) **3 630,00 €**

2188-297.01 : Autres matériels (Acquisition de grilles d'exposition) **1 600,00 €**
5 230,00 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

1641-020 : Emprunts **5 230,00 €**

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

61523-822 (308) : Entretien de voirie (chemin de la forêt) **8 500,00 €**

61523-822 (307) : Entretien de voirie (aménagement du parking face au collège Condorcet) **1 400,00 €**

6188-020 (100) : Autres frais divers (déplacement du bungalow de l'ancienne caserne SDISS) **500,00 €**
10 400,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES :

74121-01 (000) : Dotation de solidarité rurale **10 400,00 €**
10 400,00 €

Monsieur le maire explique que la ville a acquis une balayeuse identique à celle qu'elle possède déjà, aux enchères à la Ville de Beauvais, afin de servir de pièces de rechanges qui sont très chères.

Monsieur DELAYEN demande où sera mis le bungalow.

Monsieur le maire répond qu'il sera mis au Centre Seignier et servira à l'association des Anciens Combattants.

Madame FEDELI demande à quoi correspond l'aménagement du parking.

Monsieur le maire explique qu'il souhaite réaménager le parking face au collège en aplanissant les buttes de terre et en mettant des arbres.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative par 23 voix POUR et 3 abstentions (Monsieur GUINCÈTRE, Monsieur HELIE et Madame BERNARD)

INFORMATION SUR UN EMPRUNT REALISE PAR LA VILLE :

Monsieur CORDIER explique que pour compenser le déficit du budget principal, la ville a réalisé un emprunt de 550 000 € sur 15 ans avec un taux fixe trimestriel de 2,10 % sur 5 ans qui sera renégocié au bout de 5 ans.

Le taux d'endettement de la ville est de 6,30 % avec le nouvel emprunt. Il était de 5,92 % en 2009. Cela représente 431 € par habitant. La moyenne de la strate des villes de même importance est de 11,5 %. La situation financière d'une commune est généralement jugée satisfaisante si elle reste inférieure à 20%.

Il reste quatre emprunts en court sur le budget principal de la ville. Trois ont été réalisés en 2002 sur 15 ans. Le premier au taux de 4,67 % d'un montant de 609 000 €. Le deuxième au taux de 3,60 % d'un montant de 304 898 € et le troisième au taux de 3,45 % pour un montant de 304 898 €. Un dernier emprunt a été réalisé en 2008 sur 20 ans au taux de 4,15 % d'un montant de 650 000 €. Les trois emprunts de 2002 s'arrêteront en 2017.

AUGMENTATION DES TARIFS :

La commission des finances propose l'augmentation suivante :

	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE FINANCES
DROITS DE PLACE	A compter du 1 ^{er} juillet 2008	A PARTIR DU 1^{er} juillet 2010
Marché / ml	0,65	0,70
branchement	2,50	3,00
fête de Pâques/m ²	2,00	2,50
fête patronale / m ²	0,65	1,00
Grandes caravanes des forains	10,00	11,00
Petites caravanes des forains	5,00	6,00
branchements forains	20,00	25,00
Stationnement camion pour la vente de denrées alimentaires/ml	0,65	1,00
Et branchement électrique	3,00	5,00
Stationnement des camions vente (ensemble articulé/camion/camion avec remorque/tracteur avec remorque)	65,00	70,00
Installation d'un cirque	20,00	21,00
MEDIATHEQUE		
photocopies bibliothèque	gratuit	gratuit
accès sur internet	0,75 pour ¼ heure	gratuit
adhésion des personnes habitant hors de la CCRB		
- adulte	8,00	8,50
- moins de 18 ans	4,00	4,50

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE		
4 STERES (coupés par les particuliers)	25,00	30,00
4 STERES en 1 m (coupés et livré par le personnel de la Ville)	100,00	150,00
4 STERES en 50 cm (coupés et livré par le personnel de la Ville)	120,00	170,00

RESTAURATION SCOLAIRE	AU 1^{er} JANVIER 2007	
Maternelles	2,80	En attente
Primaires	2,80	En attente

CONCESSIONS		
Perpétuelle /m²	300,00	350,00
Cinquantenaire/m²- renouvelable	75,00	100,00
Trentenaire/m²-renouvelable	50,00	60,00

COLUMBARIUM		
10 ans renouvelable	120,00	150,00
30 ans renouvelables	300,00	350,00
Concessions pour les urnes Trentenaire/m²-renouvelable	50,00	50,00

LOCATION DES IMMEUBLES	LOYERS ACTUELS AU 1^{er} JUILLET 2008	PROPOSITIONS au 1^{er} juillet 2010
13, Place du 11 Novembre		
- logement de droite	350,00	360,00
- logement de gauche	415,00	425,00
Rue Dumoulin Provost		
-logement de droite	259,50	280,00
- logement de gauche	400,00	408,00
Rue du Moulin à Vent		
- rez de chaussée	259,50	280,00
- 1 ^{er} étage	415,00	425,00
Rue E. Seignier		
- rez de chaussée	415,00	425,00
- 1er étage	415,00	425,00
Cour du Château		
- Logement (bail professionnel) à compter du 1/05/2009	650,00	Indexé au contrat
- Logement (bail professionnel) à compter du 1/03/2010	660,00	Indexé au contrat
LA MAISON DU CONSEIL GENERAL – bureaux dans la cour de la mairie (à compter du 1^{er} juillet	650,00	Indexé au contrat

2009)		
-------	--	--

MEDAILLES DE LA FAMILLE FRANCAISE :	20,00 par enfant	25,00 par enfant
--	---------------------	---------------------

**SALLE Robert GOURDAIN
LOCATION AUX PARTICULIERS**

**LOCATION DE LA GRANDE SALLE
PAR JOUR
PARTICULIERS**

	ANCIENS TARIFS AU 1 ^{er} JUILLET 2008		PROPOSITIONS au 1 ^{er} juillet 2010	
	BRESLES	EXTERIEUR	BRESLES	EXTERIEUR
1 JOURNEE	460,00 €	900,00 €	650,00€	1 200,00€
CUISINE	160,00 €	190,00 €		
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	½ TARIF	½ TARIF	½ TARIF	½ TARIF
CAUTION	1 600,00 €	1 600,00 €	1600€ et 3000€ en cheque de banque si plus de 300 personnes	
VIN D'HONNEUR (de 13 h 00 à 19 h 00)	310,00 €	450,00 €	320,00€	460,00€
CAUTION	1 600,00 €	1 600,00 €	1600€ et 3000€ par cheque de banque si plus de 300 personnes	
REPAS DE LA ST SYLVESTRE GRANDE SALLE +CUISINE	900,00 €	1 500,00 €	1 000,00€	1 750,00€
CAUTION	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600€ et 3 000€ par cheque de banque si plus de 300 personnes	

**LOCATIONS PETITES SALLES (HAUT - BAS)
PAR JOUR
PARTICULIERS**

	ANCIENS TARIFS AU 1 ^{er} JUILLET 2008		PROPOSITIONS au 1 ^{er} juillet 2010	
	BRESLES	EXTERIEUR	BRESLES	EXTERIEUR
SALLE DU BAS	230,00 €	380,00 €	250,00€	400,00€
SALLE DU HAUT	230,00 €	380,00 €	250,00€	400,00€
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	½ TARIF	380,00	½ TARIF	400,00€
CAUTION	500,00 €	500,00 €	500,00€	500,00€
VIN D'HONNEUR	185,00 €	250,00 €	185,00€	270,00€
CAUTION	500,00 €	500,00 €	500,00€	500,00€

SALLE Robert GOURDAIN
LOCATION AUX ASSOCIATIONS

LOCATION DE LA GRANDE SALLE PAR JOUR ASSOCIATIONS

	ANCIENS TARIFS Au 1 ^{er} JUILLET 2008		PROPOSITIONS au 1 ^{er} juillet 2010	
	BRESLES <i>Du Lundi au Vendredi soir</i>	BRESLES <i>Le Samedi et le Dimanche</i>	BRESLES <i>Du Lundi au Vendredi soir</i>	BRESLES <i>Le Samedi et le Dimanche</i>
SI ACTIVITE NON PAYANTE				
1 ^{ere} fois	Gratuit	460,00 €	Gratuit	480,00 €
Ensuite	460,00 €	460,00 €	480,00 €	480,00 €
caution	1600,00 €	1600,00 €	1600,00 €	1600,00 €
SI ACTIVITE PAYANTE				
1 ^{ere} fois	260,00 €	500,00 €	280,00 €	520,00 €
Ensuite	500,00 €	800,00 €	520,00 €	820,00 €
caution	1600,00 €	1600,00 €	1600,00 €	1600,00 €

SIL'ACTIVITE EST UN LOTO : le prix + 500€

**LOCATIONS PETITES SALLES (HAUT - BAS)
ASSOCIATIONS
PAR JOUR**

	ANCIENS TARIFS au 1^{er} JUILLET 2008	PROPOSITIONS Au 1^{er} juillet 2010
	<i>du LUNDI au DIMANCHE</i>	<i>Du LUNDI au DIMANCHE</i>
	BRESLES	BRESLES
SI ACTIVITE NON PAYANTE		
1 ^{ère} fois	GRATUIT	GRATUIT
Ensuite	120, 00 €	140,00 €
caution	500,00 €	500,00 €
SI ACTIVITE PAYANTE		
1 ère fois	150,00 €	170,00 €
Ensuite	250,00 €	270,00 €
caution	500,00 €	500,00 €

SALLE de la RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE
LOCATION AUX HABITANTS DE BRESLES

	TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2010	
TARIF	450,00 € ou 300,00 € si les 2 autres petites salles sont prises	450,00 € ou 300,00 € si les 2 autres petites salles sont prises
caution	1 000 €	1 000 €

Monsieur COVET demande ce que sont les concessions pour les urnes trentenaires.

Monsieur DUTHOIT répond que ce sont des petites concessions pour mettre les urnes funéraires ainsi qu'une pierre tombale.

Madame LIEURE s'interroge sur le chèque de banque.

Monsieur le maire rappelle que cette décision a été prise lors du dernier Conseil municipal, suite aux dégâts qui ont eu lieu précédemment afin de s'assurer que la somme demandée est bien sur le compte de la personne.

Madame GILLAIN demande si la salle du restaurant scolaire est bien louée uniquement pour les habitants de Bresles.

Monsieur le maire répond par l'affirmative.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :

Monsieur le maire demande la modification d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour le restaurant scolaire et l'entretien des bâtiments communaux qui était à 26 heures hebdomadaires et de le transformer en 35 heures hebdomadaires à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2010.

Madame BERNARD demande quel est le type du poste concerné.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit de l'entretien des bâtiments communaux et du restaurant scolaire.

La modification est adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC LE THEATRE DU BEAUVAISIS POUR LES ECOLES:

Madame CAFFIAUX propose de renouveler le contrat de financement concernant la convention passée avec le Théâtre du Beauvaisis pour la rentrée scolaire 2010/2011, afin de permettre aux enfants des écoles de bénéficier d'un spectacle de théâtre sur le temps scolaire.

Le coût resterait à 5,00 € par enfant et par spectacle.

Nous vous demandons d'accepter le renouvellement de ce contrat et de permettre à Monsieur le maire de le signer au nom et pour le compte de la Ville.

Le renouvellement de la convention est adopté à l'unanimité.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES : (PPRT) - Etablissement DHL :

Monsieur DUTHOIT indique qu'une concertation publique a eu lieu en mairie de Bresles du 3 mai 2010 au 3 juin 2010 pour le projet de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'avis du Conseil municipal est demandé.

Cette zone encadre la société DHL, elle déborde un peu sur la déviation mais ils devront réaliser un talus pour la protéger en cas de problème. Une interdiction de stationner devra également être indiquée sur le chemin de l'Hermitage.

Monsieur CHOQUET demande si le Conseil municipal ne peut pas donner un avis négatif afin qu'ils réalisent un parking.

Monsieur DUTHOIT répond que cela n'est pas lié au PPRT.

Monsieur le maire a posé la question au Préfet qui a répondu qu'il faudrait mettre des panneaux d'interdiction de stationner.

Monsieur CHOQUET pense que cela ne ferait que déplacer le problème.

Monsieur le maire indique qu'il a informé le directeur que les camions pouvaient stationner sur le parking de la sucrerie.

Monsieur GUINCETRE indique que le Conseil municipal avait déjà donné un avis sur ce sujet. Il demande si lors de la consultation publique des observations ont été faites.

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas eu d'information sur ce point.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

VENTE D'UN TERRAIN A SFR :

Monsieur le maire indique que lors de la dernière cession du Conseil municipal, lors du vote sur ce sujet, le vote de Madame LIEURE n'a pas été comptabilisé. Celle-ci ayant voté contre, la vente du terrain est donc refusée par le Conseil municipal

1 ABSTENTION (Monsieur MAGNIER) et donc 13 voix CONTRE (Mesdames et Messieurs LAURENT – FABUREL –CHAMBRELANT – LIEURE - CHOQUET –LEONARDI – FEDELI – PULLEUX – GUINCETRE –HELIE – GILLAIN - DELAYEN – BERNARD)

PAIEMENT DU SERVICE PERISCOLAIRE :

Monsieur CORDIER indique que la Caisse d'Epargne nous propose de mettre en place la possibilité pour les parents qui le souhaiteraient de pouvoir payer le service périscolaire, la cantine et le centre de loisir par internet. Un lien serait fait sur le site internet de la commune.

Les frais prélevés seront les suivants :

Frais d'installation : 90 €

Abonnement mensuel : 20 € HT/mois

Coût par paiement effectué : 0 € jusqu'à la 100ème transaction, 0,15 € de la 101ème transaction à la 500ème et 0,08 € à partir de la 501ème transaction.

En plus le Trésor Public prélèvera 0,10 € par transaction et 0,25 % du montant de l'opération.

Il indique que ce service est rentable car la direction du service périscolaire passe beaucoup de temps à récupérer l'argent et à recevoir les parents, de plus cela représente un service à la population intéressant.

Il précise que ce service restera optionnel pour les parents qui le souhaitent, ils ne seront pas obligés de payer les services par internet.

Le Conseil municipal accepte d'utiliser ce service à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur GUINCETRE pose la question des déchets verts et voudrait connaître les conséquences que cela pourra avoir. Il pense que la CCRB nous a mis devant une situation de fait. Il est allé à une commission à la CCRB relative à ces déchets et à l'époque, il n'était pas question de leur reprise à la déchetterie. Il pense que les incidences de cette décision n'ont pas été prises en compte. De même il s'interroge sur l'attitude du personnel de la déchetterie qui

n'est pas toujours aimables et il ne pense pas que cela amènera une bonne pratique écologique.

Il rappelle que la CCRB a vraiment pris une décision trop rapide et que les habitants auraient pu être consultés.

Monsieur le maire admet que nous avons été mis devant le fait accompli. D'autant plus que les prospectus d'information ont été mis avec de la publicité qui pouvaient être jetés sans être vus.

Monsieur COVET indique qu'une personne lui a signalé que les éboueurs sont passés et n'ont pas pris un sac contenant des pétales de rose. Il demande si on ne pourrait pas faire un ramassage des ordures ménagères une fois par semaine au lieu de 2 et le deuxième passage pour les déchets verts sur 4 ou 5 mois. (période de tonte)

Monsieur le maire indique que la CCRB a étudié la possibilité de ne faire qu'un passage par semaine, mais certains lieux comme la Maison de retraite, le restaurant scolaire, ... ne peuvent pas rester une semaine sans ramassage. Cela ne faisait gagner que 5 000 € il a donc été décidé de maintenir les 2 passages par semaine.

Monsieur COVET s'inquiète également de la possibilité que les habitants se débarrassent de leurs déchets dans la nature.

Madame PIEROZAK propose que les agents de la ville ramassent les déchets verts et les entreposent pour faire du compost qui serait revendu ensuite.

Monsieur le maire indique que les agents techniques de la ville sont déjà en sous effectif, il manque aujourd'hui 5 personnes sur l'effectif total et si la ville ramasse les déchets verts, elle devra payer pour les mettre à la décharge.

Monsieur GUINCETRE ne voudrait pas que se multiplient les décharges sauvages. Il voudrait qu'un retour soit fait à la CCRB sur le comportement des agents de la déchetterie qui demandent trop de choses lorsqu'on va déposer ses déchets. Il pense que VEOLIA profite trop de la situation. Il n'y a pas que les déchets verts mais aussi les coupes et les branchages

Monsieur DUTHOIT indique qu'il y a également un problème de capacité, car autoriser uniquement 1 m³ n'est pas suffisant.

Monsieur CHOQUET propose de monter une commission.

Monsieur CORDIER indique que le problème est également départemental. Il y a aujourd'hui 2 voies pour traiter les déchets : la méthanisation ou le tri sélectif. La décision est en attente au niveau départemental. Le tri sélectif devait faire réaliser des économies qui n'ont pas été réalisées au final car cela génère de grosses dépenses de fonctionnement. On peut se réunir, mais nous ne sommes pas maîtres de la situation, car nous ne sommes pas majoritaires au niveau de la CCRB. Nous n'avons pas la compétence pour prendre cette décision qui relève de la CCRB et du département.

Il pense également que les horaires d'ouverture de la déchetterie devraient être élargis après 17 heures. Aujourd'hui le service rendu à la population est insuffisant et devrait être élargi, notamment le samedi, quitte à fermer un jour de la semaine.

Il indique qu'à notre niveau on peut faire une commission afin de donner notre position à la CCRB. Il propose de faire une toute commission à la rentrée.

Monsieur DELAYEN demande si on n'a pas un terrain où on pourrait dire aux personnes de mettre leurs déchets.

Monsieur CORDIER demande alors qui va les ramasser. Cela va générer des coûts de fonctionnement sur le budget de la ville. De plus, qui va contrôler que seuls des déchets verts y seront déposés ?

Madame FEDELI indique qu'à Wagicourt ils ont des sacs pour mettre leurs déchets verts, on pourrait se renseigner pour savoir comment ils procèdent.

Madame LIEURE indique qu'à HAUDIVILLERS, c'est la mairie qui ramasse avec un tracteur et une benne.

Monsieur le maire pense que ceux qui n'ont pas de déchets ne seront pas forcément d'accord pour payer pour ceux qui en ont.

Monsieur CHOQUET indique qu'on a également profité d'une situation gratuite pendant longtemps.

Monsieur GUINCETRE indique qu'on a profité de certains avantages mais d'autres en ont également profités. Il indique qu'une commission de la CCRB a travaillé sur le compostage individuel. Il regrette que cette réflexion n'ait pas été menée jusqu'au bout pour des raisons financières car cela devait coûter trop cher de louer des composteurs individuels. Il voudrait que la CCRB reporte cette pratique jusqu'à l'année prochaine pour que la commission puisse continuer à travailler.

Monsieur le maire va en parler au président de la CCRB.

Monsieur CORDIER qui ne fait pas parti de la CCRB, demande si cette question a été discutée en conseil communautaire.

Monsieur CHOQUET indique que la commission a travaillé longtemps mais que la CCRB ne voudra pas revenir en arrière.

Madame FABUREL indique que cette question n'a pas été évoquée de la même manière.

Monsieur CORDIER pense que le coût des ordures ménagères sera de plus en plus important. Il rappelle que quand la ville a adhéré à la CCRB, il s'agissait de dégager pour la commune le coût de la piscine et des ordures ménagères. Ces compétences ont été données à la CCRB et ne doivent pas être renvoyées à la ville.

Si on doit gérer les ordures ménagères, autant reprendre la compétence car si la ville doit ramasser les déchets verts, il faudra embaucher du personnel et acheter des camions, ce qui

pèsera sur le budget de la ville. Aujourd'hui la CCRB doit assumer ses choix au niveau de son budget. Elle doit assumer l'augmentation du coût des ordures ménagères et non le reporter sur les impôts de la ville.

Il rappelle qu'au moment de l'adhésion à la CCRB, la ville a baissé les impôts à hauteur de ce que les gens ont payé à la CCRB pour que la population ne paie pas deux fois. La charge du coût de la collecte des déchets verts n'a pas à revenir à la commune aujourd'hui.

Monsieur MAGNIER indique qu'un riverain de la rue St Gervais lui a signalé que les voitures y roulaient très vite. Lui-même a pu l'observer. Il y a également un panneau de stationnement interdit mais les voitures y stationnent tout de même.

Monsieur COVET demande où en sont les réparations dans la rue du Curé.

Monsieur DUTHOIT indique qu'ERDF devait intervenir le jour même.

Madame PIEROZAK demande ce qui s'est passé ce week end, il y a eu de nombreuses coupures.

Monsieur le maire indique qu'un transfo a grillé du côté de La Rue St Pierre ou la Neuville En Hez, cela pourrait être lié.

Monsieur CHOQUET indique qu'il y a eu des problèmes sur une ligne de haute tension à une quarantaine de kilomètres.

Monsieur CHOQUET a été étonné de la remise de médaille à Monsieur Jacques LENZI en présence du Président de Région. Il aurait aimé être invité.

Monsieur le maire répond que l'association de la chasse a obtenu une médaille qui a été offerte par le Président du Conseil Général, Monsieur ROME. Le président du Conseil Régional étant justement à Bailleul, en a profité pour venir également sans que la municipalité ait été mise au courant.

Madame GILLAIN fait remarquer qu'il y avait un stop devant le calvaire de la sucrerie et souhaiterait qu'il soit remis.

Monsieur le maire indique que ce stop a été enlevé il y a de nombreuses années.

Monsieur CORDIER indique que cette priorité à droite oblige les automobilistes à ralentir, avant les gens accélèrent jusqu'au virage.

Madame GILLAIN demande ce qui sera fait rue Pierre et Marie Curie pour ralentir les excès de vitesse, y aura-t-il des dos d'âne ? de même y aura-t-il un marquage au sol au rond point devant la mairie.

Monsieur le maire indique que les réflexions sur ces points sont en cours.

LE MAIRE,
- Jacques BAIZE -